

*des Princes* 5c. Novemb. 1737. 333

les Fauxbourgs de Paris, à peine de 200. livres d'amende, excepté les Officiers de la Garde pour la sûreté publique. Il y est pareillement ordonné à tous ceux qui entreront dans la Ville, & qui n'auront pas la qualité de porter ni épée, ni autres armes, de les déposer à leur arrivée entre les mains de leurs Hôtes, qui en chargeront leur Regître, & en donneront avis au Commissaire de leur quartier.

Le même jour on publia un Arrêt portant défense à tous Portiers & Domestiques de la garde des Portes d'exhiber ni de recevoir aucune somme pour les exploits & significations qui leur seront laissés.

II. Un Abbé qu'on nomme Mr. de la Lande, ayant présenté il y a quelque-tems un projet à la Cour qui en a été approuvé, pour faire de l'eau incorruptible, les Directeurs de la Compagnie des Indes vont en faire usage. Ils ont ordonné au Sr. Coignon, l'un de leurs Enseignes de Vaisseaux qui doit s'embarquer pour *Bengale*, de faire faire de cette Eau au Port de l'Orient, & d'en porter sur le Vaisseau qu'il montera, afin de vérifier si en passant la ligne, elle se conservera sans se corrompre. Le Sr. Coignon est aussi chargé de rapporter des Indes toutes sortes d'animaux rampans, tant pour les Cabinets & Jardins du Roi, que pour l'Académie Royale des Sciences.

*Eau incorruptible.*

III. Tout ce que l'art nous a montré de remarquable dans les diverses inventions pour l'élévation des eaux dans la machine de Marly & ailleurs, ne paroît rien en comparaison de ce que Mr. Dupuy, Maître des Requêtes & Intendant du Canada, présente aujourd'hui. Ayant été engagé à disposer quelques machines au moyen desquelles on pût élever les eaux jusqu'à une hauteur de 130. pieds, la quantité de plus de cent mille muids par chaque jour, quantité par conséquent bien au-dessus de ce que les machines

*Invention d'une machine pour élever les eaux.*